



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rénovation énergétique des bâtiments et lutte contre la précarité énergétique : Les collectivités lancent un cri d'alerte et invitent à une remobilisation générale !

Si les propositions d'AMORCE et des principales associations de collectivités locales françaises sur la transition énergétique des territoires ont été, pour la plupart, reprises dans l'avant-projet de loi de transition écologique, **aucune mesure concrète de nature à atteindre les objectifs établis lors de la dernière conférence environnementale** n'est avancée ni sur les actions de lutte contre la précarité énergétique, ni sur la rénovation énergétique **des 500 000 logements rénovés par an d'ici 2017**. Pourtant, les communes, intercommunalités, départements et régions rassemblés au sein d'AMORCE considèrent, qu'il s'agit là de deux problématiques majeures que doit résoudre la future loi de programmation sur la transition écologique.

En effet, environ **9 millions de français vivent aujourd'hui en situation de précarité énergétique** et s'adressent de plus en plus massivement aux élus locaux pour prendre en charge leurs difficultés. Les impayés d'énergie sont devenus en une décennie l'un des principaux postes de dépenses des centres communaux d'action sociale. Si plusieurs mécanismes existent et se complètent partiellement : **les tarifs sociaux pour le gaz (TSS) et l'électricité (TPN) et les aides aux impayés (FSL énergie, FSL maintien au logement et forfait charges) ne font que compenser une difficulté de paiement mais ne traite pas sur le fonds la précarité énergétique** qui est ainsi maintenue, voire entretenue. En effet, dans la plupart des cas, aucun lien n'est fait entre le paiement de la facture, la consommation énergétique et l'état du logement de la personne en situation de précarité énergétique. Seuls les revenus du foyer sont pris en considération pour l'aider à payer ses impayés.

De manière plus générale, **près de 10% des logements sont encore de classe énergétique F & G en 2014**, soit les plus énergivores (en moyenne 350 kWh/m² par an contre 50 kWh pour le neuf depuis la réglementation thermique de 2012) souvent habités par des familles modestes.

Le coût de la rénovation thermique complète d'un logement est estimé **entre 20 et 30 000€** en moyenne par les professionnels du secteur. Si des aides existent pour accompagner les propriétaires dans la rénovation (prime rénovation énergétique de 1350€, crédit impôt développement durable, Eco-Prêt PTZ), ces aides sont clairement insuffisantes pour convaincre les français de rénover massivement leurs logements et atteindre les objectifs du gouvernement. La création, certes tout à fait pertinente, d'un numéro unique « J'éco-rénove » et de quelques plateformes locales de rénovation ne suffira pas non plus à assurer l'accompagnement nécessaire des français dans ces démarches souvent complexes sur le plan technique et financier. Or, si la France ne rénove pas rapidement ses bâtiments, le risque majeur est de voir s'alourdir la liste des personnes en situation de précarité énergétique, de voir les factures énergétiques de tous les français poursuivre leur augmentation et celle de la France déjà évaluée à **3% du PIB** exploser ! En plus de réduire la facture énergétique de la France et des français, la rénovation de **500 000 logements par an** serait de nature à générer près de **75 000 emplois locaux** d'après le Ministère du logement.

Aussi AMORCE, qui rappelle que les collectivités territoriales sont les premières institutions vers lesquelles se tournent les Français pour les aider dans leur quotidien sur tout ce qui touche au logement et à l'énergie, demande à la nouvelle Ministre de l'écologie et du logement, de mettre en œuvre dans le cadre de la future loi de transition énergétique et écologique :

- **un rééquilibrage des incitations financières en faveur des économies d'énergie plutôt que des outils de production d'énergie,**
- **la mise en œuvre d'un réseau national de plateformes territoriales de la rénovation énergétique sur tout le territoire français,**
- **la création de 3000 postes d'ambassadeurs de la rénovation thermique (emplois d'avenir)**
- **l'introduction d'une véritable obligation de rénovation thermique des logements les plus énergivores à l'horizon 2025.**

Contact : AMORCE

Tél : 04 72 74 09 77 - Courriel : amorcer@amorcer.asso.fr - Site : www.amorcer.asso.fr

À propos d'AMORCE :

AMORCE est l'association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour une gestion locale des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Nous représentons près de 540 grandes collectivités (communes, intercommunalités, départements, régions) rassemblant plus de 60 millions d'habitants, ainsi que plus de 250 grandes entreprises, fédérations professionnelles et associations. Créée en 1987, AMORCE est devenue en 25 ans la principale association spécialisée de collectivités et d'entreprises françaises, toutes thématiques confondues, et un formidable réseau d'échange d'expériences et de partage des meilleures pratiques.